



Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay

Partenaire
de la réussite!

Rapport annuel

2010 - 2011







Mot de la présidente et de la directrice générale

Une autre année bien remplie vient de se terminer. Au nom du conseil des commissaires et de la direction générale de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, il nous fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 2010-2011 qui présente les principales réalisations et les défis auxquels nous avons dû faire face au cours de la dernière année scolaire.

Le présent rapport annuel traduit bien le dynamisme et le professionnalisme de tout le personnel de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay qui contribue avec passion à la réussite de nos élèves jeunes et adultes, de même qu'à la mission de notre organisation. En effet, nous avons eu plusieurs défis à relever qui ont été menés avec brio, et ce, que l'on pense notamment au projet de loi 100 qui vise l'équilibre budgétaire pour 2013-2014 ou encore à la loi 88 qui a entraîné la mise en place d'une convention de partenariat entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et notre organisation. L'année 2010-2011 constitue le point de départ des actions réalisées dans le cadre des conventions de gestion et de réussite éducative intervenues entre notre Commission scolaire et chacune de nos écoles et de nos centres de formation.

Ce document propose également un bilan des réalisations de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay dans le cadre de son plan stratégique 2008-2013 ainsi que des actions posées tout au long de l'année au regard des objectifs fixés dans ce même plan.

Nous tenons à remercier sincèrement tout le personnel, les parents, les partenaires, les membres des conseils d'établissement et le conseil des commissaires pour leur engagement et leur dynamisme tout au long de l'année 2010-2011.

Liz S.-Gagné,
présidente

Christine Tremblay
directrice générale

En manchettes...

En 2010-2011, plusieurs nouvelles concernant la Commission scolaire ont suscité l'intérêt des médias écrits et électroniques.

En voici quelques-unes :

Les commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay soulignent les exploits d'élèves exceptionnels

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay (CSRS) a tenu à remettre un certificat de reconnaissance à des élèves s'étant illustrés de façon exceptionnelle sur la scène provinciale et nationale en 2010. Lors d'une cérémonie spéciale, les commissaires ont souligné les exploits de treize élèves. Bravo à nos récipiendaires qui se sont démarqués avec brio lors des Championnats provinciaux d'athlétisme (Joliette), des Jeux du Québec (Gatineau) et du Championnat canadien de taekwondo (Halifax).



La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay décroche deux prix de reconnaissance Essor

Le spectacle, *Le Petit Opéra de papier*, monté par les élèves et l'équipe enseignante de l'école La Carrière a reçu ce prix prestigieux remis par les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport et celui de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Par ailleurs, le projet *La Pulpe Rit!* proposé aux écoles de la CSRS par les Services éducatifs jeunes et l'organisme Culture Éducation de Ville Saguenay a également décroché un prix Essor. En plus du prix Essor, les écoles gagnantes remportent chacune une bourse de 2 000 \$ et un chèque cadeau d'une valeur de 650 \$ de Yamaha Canada Musique. Bravo à toutes les personnes derrière ces projets culturels exceptionnels!



M. Serge Tremblay, enseignant, M^{me} Katy Tremblay, enseignante, M. Bryan Perro, porte-parole de la culture à l'école, M. Francis Paradis, directeur régional du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi que la directrice de l'école, M^{me} Sonia Sirois.



M^{mes} Christine Tremblay, directrice générale CSRS et Geneviève Proulx, Culture Éducation, M. Bryan Perro, porte-parole de la culture à l'école, M. Réjean Goudreault, représentant du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. (Absente sur la photo : M^{me} Danielle Goudreault, conseillère pédagogique CSRS.

La Maison Familiale Rurale du Fjord accueille une première cohorte d'élèves

Le personnel de la MFR du Fjord était fier d'accueillir les 12 élèves qui ont accepté de se lancer dans ce projet pédagogique « nouveau genre ». Ces six garçons et ces six filles vivront une expérience d'apprentissage unique en alternant entre les cours théoriques et les stages en milieu de travail. À l'issue de leur formation, ils posséderont une double certification (un diplôme d'études secondaires et un diplôme d'études professionnelles). Félicitations à toutes les personnes impliquées dans le projet et longue vie à la Maison Familiale Rurale du Fjord.



Un projet de recherche présenté par l'école La Source ne passe pas inaperçu au Mérite scientifique régional

Le projet d'intervention réalisé par l'équipe de l'école La Source, à Saint-Honoré, en collaboration avec la chercheure M^{me} Manon Doucet de l'UQAC, a remporté le prix décerné par le Comité scientifique Consortium régional de recherche en Éducation, lors de la 27^e édition du Mérite scientifique régional. Ce projet, qui en est à sa 3^e année d'expérimentation, porte sur le développement des habiletés sociales chez les élèves du primaire. Au fil des ans, l'équipe a su développer de nouvelles stratégies d'accompagnement pour les enseignants désireux d'aider les jeunes à développer certaines habiletés sociales. Le succès engendré par ce projet novateur encourage l'équipe à poursuivre ses efforts.



Des membres de l'équipe de l'école La Source accompagnés de la directrice, Gynette Blackburn, et de la chercheure, Manon Doucet.

1 325 élèves de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay participent au Défi artistique *Mythes et légendes des monstres marins*

Quelque 13 écoles de la CSRS ont mis la main à la pâte pour créer des marionnettes à l'image de dangereux monstres marins en s'inspirant de personnages légendaires et mythiques qui peuplent les fonds marins. Un autre volet du concours consistait à créer une pièce de théâtre de marionnettes sous forme de capsule vidéo. Les élèves de l'école Vanier ont décroché le premier prix avec la marionnette créée par des élèves de la classe de M^{me} Nathalie Dubé (5^e année). Le prix Coup de cœur est allé aux élèves de M^{me} Annie Boily (5^e année) pour leur pièce de théâtre de marionnettes.



120 élèves participent au Mini Défi Pierre Lavoie

Les élèves de 5^e et de 6^e année des écoles primaires Antoine-De St-Exupéry et Mont-Valin ont réalisé un Mini Défi Pierre Lavoie et parcouru à vélo 17 kilomètres, de Saint-Fulgence jusqu'à la zone portuaire, à Chicoutimi. Les jeunes roulaient en compagnie d'une trentaine d'accompagnateurs-cyclistes et des équipes du Grand Défi Pierre Lavoie qui parrainent les écoles. À l'issue de leur exploit, les jeunes cyclistes ont invité tous les élèves de la région à faire comme eux l'an prochain.



Les jeunes de l'école le Roseau intègrent leurs nouveaux locaux

Les 180 élèves et l'équipe de l'école Le Roseau entament l'année 2010 dans de nouveaux locaux. L'école, presque entièrement détruite lors d'un incendie criminel le 11 octobre 2009, a été reconstruite en un temps record pour accueillir tout ce beau monde. La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a pu compter sur une solide mobilisation du milieu pour convaincre le gouvernement du Québec de reconstruire l'établissement. MERCI à toutes les personnes impliquées dans la reconstruction, notamment les membres du conseil d'établissement de l'école, le député de Chicoutimi Stéphane Bédard, les ministres M^{me} Michèle Courchesne et Serge Simard qui ont joué un rôle majeur dans le projet.



Les principales réalisations en 2010-2011

relatives au Plan stratégique 2008-2013

Orientation 1

Le développement et la réussite de chaque élève

Les efforts déployés afin d'améliorer les compétences en français de nos élèves se sont poursuivis en 2010-2011. Nos établissements, qui ont pu compter sur l'expertise de conseillers pédagogiques, ont mis en place différentes actions adaptées aux besoins de leurs élèves et ainsi bonifier leur plan d'action en français. Par ailleurs, la Commission scolaire s'est dotée d'une politique linguistique. Une bibliothécaire a été mise à contribution afin d'analyser les livres et les ouvrages disponibles dans nos écoles et ainsi s'assurer qu'ils répondent bien aux besoins de nos élèves.

L'amélioration des compétences de nos élèves en anglais a également été privilégiée. Pour ce faire, nos enseignants en anglais langue seconde ont reçu diverses formations leur permettant d'améliorer leurs stratégies pédagogiques. La formation offerte sur la progression des apprentissages et celle portant sur le développement des trois compétences en anglais demeurent les faits marquants de nos actions en ce sens. La présence de moniteurs anglophones, l'utilisation des technologies de l'information, la participation à des activités d'échanges avec l'école anglophone Riverside, la possibilité d'assister à la présentation de pièces de théâtre en anglais et l'utilisation systématique de l'anglais pendant les cours représentent quelques-unes des actions mises en place pour améliorer les compétences de nos élèves dans cette matière.

Plusieurs actions ont été réalisées pour favoriser la réussite de nos élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, notamment l'ajout d'une école désignée en trouble du comportement (Antoine-De St-Exupéry), le maintien des services spécialisés au primaire et au secondaire par les Services éducatifs et le recours aux aides technologiques.

La persévérance et le taux de diplomation sont au cœur de la mission de nos établissements, le nombre d'actions réalisées en 2010-2011 en témoignent, que ce soit au primaire, au secondaire ou au secteur adulte. Fruit d'une concertation harmonieuse entre les Services éducatifs jeunes et adultes, la première année du programme Métiers-Études fut un succès pour notre organisation tout autant que l'implantation de la Maison familiale rurale du Fjord (MFR du Fjord).

Soulignons aussi le grand nombre d'activités sportives et culturelles mises en place dans nos établissements primaires et secondaires. La prévention occupe une place importante dans la réussite des élèves et en ce sens, le comité de prévention en toxicomanie a mis à jour son plan d'action afin de soutenir davantage le personnel de la Commission scolaire dans leurs activités de promotion et de prévention.

Orientation 2

La réalisation professionnelle du personnel de notre organisation

Dans la dernière année, la Commission scolaire a accordé une attention particulière à l'accompagnement des personnes nouvellement nommées à des postes-clés. En effet, des procédures d'intégration et d'accompagnement ont permis de faciliter l'entrée en fonction de ces personnes. Les responsables des différentes unités administratives ont mis en place des actions concrètes (parrainage par les personnes qui quittent le poste, documents d'accueil et d'insertion) afin de favoriser l'intégration dans le nouveau milieu de travail. Le Service des ressources humaines a mis en place une rencontre d'information à l'intention des nouveaux employés pour qu'ils puissent se familiariser avec les structures de notre organisation et les différents services offerts.

La formation continue permet aux membres du personnel de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay de maintenir leur niveau de connaissances dans leurs différents secteurs d'intervention. Elle leur permet de faire le point sur leur pratique et de découvrir de nouvelles façons de faire susceptibles d'améliorer leurs actions. Ainsi, les Services éducatifs jeunes et adultes ont organisé plusieurs formations pour répondre aux priorités ciblées par les établissements conformément à leur plan de réussite de même qu'au Plan stratégique de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

Afin de faire connaître le travail et les actions réalisées par les employés de la Commission scolaire, le Service du secrétariat général et des communications diffuse le journal électronique, « Le Voici ! ». Un outil qui contribue à reconnaître de façon particulière les bons coups et le professionnalisme de notre personnel.

Orientation 3

La collaboration école, centre, famille et communauté

La réussite des élèves ne peut se faire sans la collaboration des parents et de la communauté. Elle passe par le tissage de liens étroits entre les parents, le personnel des établissements et les partenaires du milieu. Le comité École-Communauté du Bas-Saguenay et le *Projet École, Famille et Communauté* (PÉFEC) ont poursuivi leur mission en 2010-2011. Par exemple, plus de 500 personnes ont pu assister gratuitement à une conférence de l'athlète Pierre Lavoie, au théâtre du Palais Municipal de La Baie. Dans sa conférence, M. Lavoie a lancé un message qui lui tient à cœur : si la réussite de nos jeunes passe par l'implication de l'école et des parents, elle passe aussi par l'engagement de la communauté.

Par sa présence dans les médias sociaux (page Facebook), la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay diffuse les réalisations et réussites de ses élèves, de son personnel de même que son implication socio-économique au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le conseil des commissaires a de nouveau souligné les exploits sur la scène provinciale, nationale et internationale de certains de ses élèves en organisant pour la deuxième année consécutive une cérémonie de remise de certificats reconnaissance où les parents étaient également conviés. Ces élèves exceptionnels ont par la même occasion signé le livre d'or de la Commission scolaire en guise de souvenir.

La Commission scolaire a par ailleurs tenu à reconnaître de belle façon le travail et l'engagement des 500 personnes bénévoles impliquées dans ses établissements. Le conseil des commissaires et la direction générale ont donc décidé de leur adresser une lettre officielle et un petit cadeau pour les remercier chaleureusement et souligner l'importance de leur travail au sein de l'organisation. Une affiche sur le même thème a également été installée dans tous les établissements et services de la Commission scolaire.

Orientation 4

La contribution au développement régional

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay joue un rôle important sur le plan du développement régional. Pour ce faire, de nombreux partenariats avec les municipalités situées sur son territoire ont été développés permettant ainsi de maximiser l'utilisation des infrastructures disponibles pour le bénéfice des élèves et des citoyens. Un plan de communication a été élaboré afin de mettre en relief le rôle de notre organisation souvent

méconnu par la population. L'implantation de la Maison familiale rurale du Fjord, la mise en commun de nos infrastructures, l'engagement des établissements dans la vie culturelle régionale, la signature de protocoles d'entente avec le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay-Lac-St-Jean (CRDI) et la ville de Saguenay, la présence de plusieurs représentants de la Commission scolaire dans différents conseils d'administration (Société historique, Centre Jeunesse, etc.), son engagement dans le réseau de l'Éducation Internationale figurent parmi quelques exemples de l'implication de notre Commission.

Nous tenons à souligner l'énergie déployée par tous les acteurs de notre organisation afin de favoriser la réussite des élèves jeunes et adultes et contribuer concrètement au développement de notre région. La mission, la vision et les valeurs de notre organisation s'expriment efficacement à travers les multiples actions réalisées par le personnel de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay en 2010-2011, conformément au Plan stratégique 2008-2013.

Pour en savoir davantage sur le travail accompli par les différentes unités administratives, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Commission scolaire dans la section du Plan stratégique 2008-2013 au www.csrsguenay.qc.ca/plan.



ACTIVITÉS RÉALISÉES

dans le cadre de la Convention de partenariat 2010-2013

Au début de l'année 2008, une importante consultation a été menée auprès des principaux acteurs du monde de l'Éducation au Québec sur l'avenir du système éducatif québécois et de ses institutions. Ce processus consultatif a permis de dégager deux grandes volontés communes, soit de placer la réussite des jeunes et la valorisation de l'éducation au cœur du projet éducatif québécois et de se doter de modes de gouvernance qui favorisent l'adhésion et la mobilisation de la population à l'égard des enjeux éducatifs et des institutions (établissements, commissions scolaires, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport [MELS]) qui la desservent. Afin d'y donner suite, d'importantes modifications ont été apportées à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur les élections scolaires par l'adoption du projet de loi n° 88 par l'Assemblée nationale du Québec en octobre 2008.

La convention de partenariat et la convention de gestion et de réussite éducative sont les outils retenus pour concrétiser les liens entre les partenaires et pour s'assurer de la cohérence et de la complémentarité entre le plan stratégique du ministère, le plan stratégique de la Commission scolaire et les plans de réussite des établissements. Elles visent à intégrer l'ensemble des actions dans une vision globale à partir de laquelle s'insère l'ensemble des programmes et des actions.

L'année 2010-2011 marque la première année d'entrée en vigueur de cette convention de partenariat signée le 30 juin 2010 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

Le ministère a fixé cinq buts sur lesquels porte la convention de partenariat :

- L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans;
- L'amélioration de la maîtrise de la langue française;
- L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire;
- L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.



Le tableau suivant présente les objectifs et cibles à atteindre ainsi que les résultats obtenus lors de la première année d'application.

BUTS	OBJECTIFS	CIBLES À ATTEINDRE				RÉSULTATS
		09-10	10-11	11-12	12-13	
But 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans	1.1 En 2013, avoir augmenté de 4% le taux de diplomation et de qualification (passer de la moyenne actuelle des 3 dernières années établie à 74% à 78% en 2013)	74 %	74 %	76 %	78 %	Départ : 74 % Résultat en 2009-2010 : 74,5 %
	1.2 En 2012, diminuer à 15% le taux de décrocheur parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes (passer de 16,7 % à 15,0 % en 2013) ce qui correspond à une diminution de 6 décrocheurs/année devant être ajustée en fonction de la clientèle annuelle réelle	16,7 %	16,0 %	15,5 %	15,0 %	Départ : 16,7 % Résultat en 2008-2009 : 10,3 %
But 2 : L'amélioration de la maîtrise de la langue française	2.1 En 2013, avoir augmenté de 1% par année le taux de réussite des élèves en lecture au bilan des apprentissages à la fin de chacun des cycles du primaire et du secondaire	88 %	88 %	89 %	90 %	Départ : 88 % Résultat en 2010-2011 : 88 %
	2.2 Jusqu'en 2013, augmenter de 1% par année le taux de réussite des élèves à l'épreuve de français, volet lecture 3 ^e cycle du primaire	83 %	83 %	84 %	85 %	Départ : 83 % Résultat en 2010-2011 : 74 %
	2.3 En 2013, avoir augmenté de 1% le taux de réussite au bilan des apprentissages des élèves en écriture à la fin de chacun des cycles du primaire et du secondaire	87 %	87 %	88 %	89 %	Départ : 87 % Résultat en 2010-2011 : 85 %
	2.4 Jusqu'en 2013, augmenter de 1 % par année, le taux de réussite aux épreuves ministérielles en écriture aux 2 ^e et 3 ^e cycles du primaire	87 %	87 %	88 %	89 %	Départ : 87 % Résultat en 2010-2011 : 79 %
	2.5 Jusqu'en 2013, augmenter de 1 % par année le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de 5 ^e secondaire, volet écriture	74 %	74 %	75 %	76 %	Départ : 74 % Résultat en 2009-2010 : 77,9 %

BUTS	OBJECTIFS	CIBLES À ATTEINDRE				RÉSULTATS
		09-10	10-11	11-12	12-13	
<p>But 3 :</p> <p>L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</p>	<p>3.1</p> <p>En 2013, avoir augmenté de 1% le taux de qualification des élèves HDAA</p>	59 %	59 %	59 %	60 %	<p>Départ : 59 %</p> <p>Résultat en 2009-2010 et 2010-2011 : 59 %</p>
<p>But 4 :</p> <p>L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire</p>	<p>4.1</p> <p>En 2013, 100 % de nos écoles primaires et secondaires auront effectué un portrait de situation des manifestations de violence à l'école (dont les actes d'intimidation) et auront mis en place une stratégie locale d'intervention en matière de prévention et de traitement de la violence</p>	50 %	50 %	75 %	100 %	<p>Départ : 50 %</p> <p>Résultat en 2010-2011 : 75 %</p>
	<p>4.2</p> <p>À chaque année scolaire, maintenir dans 100 % de nos écoles et centres une offre alimentaire équilibrée, conforme au guide alimentaire canadien et exempte de « malbouffe »</p>	100 %	100 %	100 %	100 %	<p>Départ : 100 %</p> <p>Résultat en 2010-2011 : 100 %</p>
	<p>4.3</p> <p>Annuellement, 100 % de nos écoles primaires et secondaires offrent régulièrement aux élèves un enrichissement de l'activité physique en plus des 2 heures d'éducation physique prévues à l'horaire des élèves</p>	100 %	100 %	100 %	100 %	<p>Départ : 100 %</p> <p>Résultat en 2010-2011 : 100 %</p>
<p>But 5 :</p> <p>L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle</p>	<p>5.1</p> <p>D'ici 2013, maintenir à 4,9% le taux moyen du nombre de nouveaux inscrits de moins de 20 ans en formation professionnelle (FP) par rapport à la clientèle totale du secondaire</p>	4,9 %	4,9 %	4,9 %	4,9 %	<p>Départ : 4,9 %</p> <p>Résultat en 2009-2010 : 8 %</p> <p>Résultat en 2010-2011 : 8,1 %</p>

Pour tous les détails concernant les activités réalisées, consultez notre site Internet : www.csrsguenay.qc.ca

LES ÉTABLISSEMENTS

DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

Écoles primaires

André-Gagnon

Annie Gaudreault, directrice

Antoine-De St-Exupéry / Sainte-Bernadette

Gilbert Paiement, directeur

De La Pulperie

Johanne Allard, directrice

Du Vallon / Marie-Médiatrice / Saint-Félix

Brigitte Bellemare, directrice

Félix-Antoine-Savard

Micheline Reid, directrice

La Carrière / Sainte-Rose

Sonia Sirois, directrice

La Source / Jean-Fortin

Gynette Blackburn, directrice

Marc Girard, directeur adjoint

Le Roseau

Mario Lemieux, directeur

L'Horizon / Sainte-Claire

Pascal Martel, directeur

Mont-Valin

Sylvain Morissette, directeur

Notre-Dame / Des Jolis-Prés

Isabelle Boivin, directrice

Notre-Dame-du-Rosaire

Serge Tremblay, directeur

Saint-Antoine / Saint-Coeur-de-Marie

Herve Beaulieu, directeur

Saint-David / Des Quatre-Vents

France Tremblay, directrice

Saint-Gabriel / Médéric-Gravel

Pascale Simard, directrice

Sainte-Thérèse

Astrid Desmeules, directrice

Sylvain Morissette, directeur adjoint

Saint-Isidore / Saint-Denis

Luc Émond, directeur

Saint-Joseph

Dominique Tardif, directrice

Vanier

Louise Noël, directrice

Écoles secondaires

Charles-Gravel

Bernard Lavoie, directeur

Sandra Boulianne, directrice adjointe

Isabelle Gauthier, directrice adjointe

Jean-François Proulx, directeur adjoint

Karine Lavoie, directrice adjointe

Pascal Tremblay, directeur adjoint

Paulin Turcotte, gestionnaire administratif d'établissement

De L'Odysée / Lafontaine et Dominique-Racine

Carl Bouchard, directeur

Dominic Boily, directeur adjoint

Catherine Boivin, directrice adjointe

Mireille Boutin, directrice adjointe

Dave Mc Mullen, directeur adjoint

Marie-Claude Tremblay, directrice adjointe

Marie-Josée Tremblay, directrice adjointe

Réjean Demers, gestionnaire administratif d'établissement

Des Grandes-Marées

Luc Quenneville, directeur

Alain Bélanger, directeur adjoint

Sonia Deschênes, directrice adjointe

Michelle Tremblay, directrice adjointe

Armand Bergeron, gestionnaire administratif d'établissement

École primaire et secondaire

Fréchette

Line Fortin, directrice

Centres de formation professionnelle

en Équipement motorisé

Linda Fortin, directrice

La Baie

Stéphane Minier, directeur

L'Oasis

Monique Beaudry, directrice

Ginette Tremblay, directrice adjointe

en Métallurgie et multiservices

Claude Villeneuve, directeur

Dany Vaillancourt, directeur adjoint

Centres d'éducation des adultes

Durocher

France Tremblay, directrice

Laure-Conan

Anne Savard, directrice

Patricia Bouchard, directrice adjointe

MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES



Michel Girard
Circonscription n°1



H el ene De Champlain
Circonscription n  2



Lily Girard
Circonscription n  3



Jany Saindon
Circonscription n  4

**Vice-pr sidente
du Conseil
des commissaires**



Sonia Desgagn 
Circonscription n  6



Ruth Gagnon
Circonscription n  5



Bernard Villeneuve
Circonscription n  7



Jimmy Tremblay
Circonscription n  8



Omer Deschesnes
Circonscription n  9



Antonin Simard
Circonscription n  10



Diane Perron
Circonscription n  11



Jean-Claude Martel
Circonscription n  12



Diane Gauthier
Circonscription n  13



Henri Girard
Circonscription n  14



Guy Langlois
Circonscription n  15



Yvon-Robert C t 
Circonscription n  16

**Pr sidente du Conseil
des commissaires**



Liz S.-Gagn 
Circonscription n  17



Diane Tremblay
Circonscription n  18



Diane Durand
Circonscription n  19



France Gagn 
Circonscription n  20



Sylvie Belzile
Circonscription n  21



Fr d rick Mercier
Commissaire-parent
repr sentant le primaire



Herv  Charbonneau
Commissaire-parent
repr sentant le secondaire

**Ex cutif
DU COMIT  DE PARENTS**

Herv  Charbonneau
Pr sident

Fr d rick Mercier
Vice-pr sident

Michel Boulianne
Secr taire-tr sorier

Chantale Imbeault
Directrice

Chantale Boulianne
Directrice

En 2010-2011

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES A...

Signé différentes ententes avec ses partenaires :

- Protocole d'entente concernant la participation de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à la Table régionale de concertation et d'immigration pour les années 2010 à 2012;
- Prolongation du protocole d'entente entre la Société de Transport du Saguenay, les cégeps de Chicoutimi et de Jonquière, l'Université du Québec à Chicoutimi, la Commission scolaire De La Jonquière, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ainsi que Ville de Saguenay jusqu'au 1^{er} juin 2011 qui permet à nos élèves jeunes et adultes de profiter d'une tarification réduite;
- Convention d'utilisation de la patinoire de l'école Fréchette par la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;
- Protocole d'entente avec la Ville de Saguenay relativement à la location du gymnase et des locaux adjacents de l'école La Source (Chicoutimi) pour l'aménagement du Club de Boxe Chicoutimi;
- Entente spécifique de régionalisation du Saguenay-Lac-Saint-Jean concernant le plan d'action « Forêt et bois, une culture à retrouver » proposé par l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay accepte de contribuer financièrement pour un montant de 1 250 \$ annuellement pour une période de 5 ans, soit de 2010-2011 à 2014-2015;
- Convention d'utilisation avec Ville de Saguenay du Parc-école Sainte-Thérèse;
- Convention de partenariat avec la Ville de Saguenay, la Commission scolaire De La Jonquière, le Groupe Nature animée inc. concernant l'utilisation de la Salle de découvertes;
- Protocoles d'entente avec la Ville de Saguenay pour l'utilisation des piscines des écoles secondaires De L'Odyssée/Dominique-Racine et des Grandes-Marées pour une période de trois ans.

Appuyé la tenue des Jeux du Québec – Hiver 2013 à Ville de Saguenay et s'est engagé à :

- Faciliter l'accès aux installations et aux équipements dont nous disposons aux fins de la réalisation du programme des Jeux du Québec.

Participé au Plan d'information, de valorisation et de mobilisation des commissions scolaires de la Fédération des commissions scolaires du Québec et y a versé une contribution volontaire de 3 870 \$.

Adressé différentes demandes à la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport, notamment :

- De reconnaître la certification et le statut d'élèves persévérants, aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage admis dans un programme ministériel ou un cheminement scolaire adapté à leurs besoins et qui le terminent avec succès.

Appuyé :

- La Maison de l'interculturel du Saguenay;
- La démarche des différents signataires de la charte de la Coalition Bois Québec à créer des conditions permettant une utilisation accrue des produits du bois.

Entamé une démarche de demande de soutien à Ville de Saguenay afin d'obtenir des policiers préventionnistes en milieu scolaire.

Décidé, relativement à la vocation des écoles et à l'utilisation des bâtisses :

- De maintenir les services éducatifs de l'école Sainte-Rose dans le bâtiment actuel et de planifier les travaux d'entretien nécessaires;
- De procéder à l'installation d'un ascenseur à l'école Georges-Vanier;
- De procéder au déménagement des services à la clientèle handicapée de Saint-Alphonse à l'école Georges-Vanier.
- De maintenir les services offerts à l'École Nationale d'Apprentissage par la Marionnette (ÉNAM) à l'école Marguerite d'Youville;
- De procéder au déménagement des services de l'atelier à l'école Saint-Louis, de modifier l'horaire de travail du personnel et de faire une demande d'ajout d'un feu de circulation à l'intersection du boulevard St- Jean-Baptiste et du chemin du Plateau afin de faciliter l'accès à l'école aux heures de pointe;
- De procéder au réaménagement des locaux libérés par le déménagement de l'atelier pour le Centre de formation professionnelle L'Oasis.



SERVICES ADMINISTRATIFS

DIRECTION GÉNÉRALE

Christine Tremblay Directrice générale
Gilles Routhier Directeur général adjoint

SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

Marie-Andrée Dufour Directrice
Hélène Aubin Conseillère en communication

SERVICES ÉDUCATIFS JEUNES

Josée Gaudreault Directrice
Catherine Gagné Directrice adjointe
Stéphane Côté Directeur adjoint
Évelyne Lavoie Régisseuse du transport

SERVICES ÉDUCATIFS ADULTES

Jean Blackburn Directeur
Éric Nadeau Coordonnateur
Denis Bédard Coordonnateur

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Jocelyn Ouellet Directeur
Geneviève Gilbert Directrice adjointe
Sébastien Malenfant Coordonnateur
Claude A. Tremblay Coordonnateur
Lise Pâquet Agente d'administration
Chantale Fortin Conseillère en Santé et Mieux-Être

SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Martin Deschênes Directeur
Alain Duchesne Régisseur
Stéphane Angers Régisseur

SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Michel Simard Directeur
Carl Duchesne Directeur adjoint
Audrey Lavoie Coordonnatrice
France Tremblay Agente d'administration
Serge Simard Agent d'administration

SERVICE INFORMATIQUE

Paul Lalancette Directeur

PRINCIPAUX INDICATEURS DE REUSSITE

(Extrait des indicateurs nationaux)

Le tableau ci-dessous présente le portrait actuel de la Commission scolaire à partir des indicateurs les plus significatifs de la réussite scolaire.

	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
	CSRS	Qc																		

Pourcentage des élèves ayant accumulé un retard à la fin du primaire

	CSRS	Qc	CSRS	Qc																
T	15,1	18,6	12,8	17,6	13,3	17,3	12,1	16	10	14,6	8,3	12,4	4,9	9,7	3,7	9,6	3,2	9,9		
F	11,5	15	9,7	13,9	9,9	13,8	8,2	12,9	9,3	11,7	7	9,9	3,9	7,8	2,7	7,8	2,5	8,1		
G	18,2	22	15,7	21,2	16,8	20,7	16	19	10,7	17,4	9,5	14,7	5,8	11,4	4,6	11,4	3,9	11,8		

3,2 % des élèves de la Commission scolaire accumulent des retards d'au moins 1 an durant leur primaire. Cette donnée 2008-2009 représente une amélioration de 11,9 points de pourcentage comparativement à l'année 2010-2011 qui révélait que 15,1 % des élèves accumulaient des retards. Le retard provincial se situe à 9,9 %.

À la fin des 6 années que dure généralement le primaire, les enfants devraient être âgés de 12 ans et moins. Un élève qui a 13 ans ou plus est ainsi en situation de retard scolaire; l'âge de l'élève reflète le retard accumulé. Le retard chez les garçons a diminué à 3,9, une amélioration de 14,3 points par rapport à 2000-2001 et un écart de 7,9 points inférieur au taux provincial.

Pourcentage des élèves HDAA intégrés (primaire)

	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc
T			90,6	75,4	89,6	77,4	89,7	78,6	88,8	78,5	85,6	78,8	84,9	78,6	81,9	78,1	86,4	ND	86	ND
F			90,3	77,5	88,5	79,5	91,1	80,6	88,2	80,4	86	80,7	85,7	80,7	84,6	80,4	88,9	ND	83,5	ND
G			90,7	74,4	90,3	76,4	88,8	77,6	89,1	77,6	85,4	77,9	84,6	77,7	80,9	77	85,5	ND	86,9	ND

Pourcentage des élèves sortant avec diplôme en secondaire 5

	CSRS	Qc	CSRS	Qc																
T	81,6	77,1	81,1	76,3	76,5	74	75,8	76,8	77,1	76,6	75,9	76,1	69,7	73,6	76,8	77	70,4	77,2		
F	88,4	82,1	85,5	81,9	82,4	79,5	81,3	81,6	81,5	81,3	80,5	80,9	74,6	77,4	80,5	80,5	74,4	80,4		
G	74,9	71,8	76,8	70,3	70,4	68,1	69,6	71,7	72,9	71,5	70,9	70,7	64,7	69,5	72,5	73,2	66	73,8		

Pourcentage des élèves sortant avec diplôme ou qualification

	CSRS	Qc	CSRS	Qc																
T	89	75,7	87,7	75	87	75	84,2	75,1	88	75,5	83	75,8	86	79,3	85,9	79,7	89,7	81,6		
F	93,7	81,7	91,2	81,4	90,3	81,5	88,4	81,5	89,5	81,7	87,9	81,6	91,6	84,4	90,3	84,4	90,3	85,7		
G	84,1	69,6	84,1	68,3	83,4	68,2	79,3	68,6	86,5	69	77,6	69,7	80,2	74	80,9	74,8	89	77,4		

Pourcentage des élèves sortant sans diplôme ou qualification (décrocheurs)

	CSRS	Qc	CSRS	Qc																
T	11	24,3	12,3	25	13	25	15,8	24,9	12	24,5	17	24,2	14	20,7	14,1	20,3	10,3	18,4		
F	6,3	18,3	8,8	18,6	9,7	18,5	11,6	18,5	10,5	18,3	12,1	18,4	8,4	15,6	9,7	15,6	9,7	14,3		
G	15,9	30,4	15,9	31,7	16,6	31,8	20,7	31,4	13,5	31	22,4	30,3	19,8	26	19,1	25,2	11	22,6		

Le taux de décrocheurs (élèves sortant sans diplôme ou qualification) est de 10,3 % en 2008-2009 alors qu'il était de 14 % en 2006-2007. Notre taux de décrochage est de 8,1 points inférieurs à celui du Québec qui se situe à 18,4 %.

Pourcentage des élèves HDAA intégrés (secondaire)

	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc
T			8,3	32,6	14	37,1	15,8	42,6	23,8	43,6	26,4	45,2	13,2	44,6	21,9	45,4	15	47,5	ND	ND
F			7	33,5	11	37,9	14,3	43,7	25,6	44,7	24,6	46,1	11,6	45,3	21,7	46,5	16,7	49	ND	ND
G			8,9	32,1	15,7	36,6	16,5	42	22,9	43	27,4	44,7	14,1	44,2	22	44,8	14	46,6	ND	ND

Les données sur le pourcentage des élèves HDAA du secondaire intégré ne sont pas disponibles cette année.



2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
CSRS	Qc																		

Pourcentage des élèves diplômés en formation professionnelle (peu importe le programme)

T	73,8	73,3	77,8	76,2	74,2	76,5	81	77,4	79,7	76,2	81,3	76,2	77,7	77,2						
F	76,8	74,3	79,2	76,8	75,6	77,2	80,7	78,5	80,6	77,2	81,5	77,2	76,1	77,2						
G	71,2	72,4	76,4	75,7	72,9	75,8	81,1	76,6	78,8	75,4	81,1	75,3	79,4	77,1						

Au niveau de la formation professionnelle, le pourcentage des élèves diplômés a diminué de 3,6 % et il est légèrement supérieur à celui de l'ensemble du Québec.

Pourcentage des nouveaux élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

T									38,6	33,4	37,4	32,5	35,3	33,3	41,7	34,1	44,8	33,8		
F									32,7	27,9	27,9	26,3	32,4	27,8	35,7	27,9	37,2	28,1		
G									44,2	37,8	48	37,5	38,4	37,8	47,8	39	53,4	38,4		

Le pourcentage de nos nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle est de 44,8 % en 2008-2009. Il se situe à 33,8 % dans l'ensemble du Québec.

2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
CSRS	Qc												

Total des effectifs en formation générale adulte

Total	2693	174 286	2 528	173 198	2 415	173 693	2 411	182 678	2 613	186 110	3 575	222 360		
Variation (%)			-6,10	-0,60	-0,45	0,30	-0,20	5,20	8,40	1,88	36,80	19,48		

En formation générale adulte, on remarque une augmentation remarquable du nombre total des effectifs. La diminution observée depuis les dernières années fait place à une augmentation de 8,4 % en 2007-2008 et de 36,8 % en 2008-2009. Pour l'ensemble du Québec, on note une augmentation de 19,48 % des effectifs en 2008-2009.

NOTE : La mise à jour annuelle de ces statistiques devrait nous permettre d'évaluer la pertinence de nos actions et leurs effets sur la réussite des élèves.

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay s'implique dans sa communauté...

QUELQUES CHIFFRES

POPULATION ÉTUDIANTE

19 471 élèves dont :

- **1 004** au préscolaire
- **4 829** au primaire
- **4 792** au secondaire
- **3 229** en formation générale des adultes
- **1 667** en formation professionnelle
- **3 950** au Service aux entreprises

RESSOURCES HUMAINES

Près de **2 200** employés dont **1 378** employés réguliers et plus de **800** employés occasionnels et surnuméraires

SERVICES DE GARDE

Présents dans **21** écoles primaires

43 MILIEUX DE VIE

- **30** écoles primaires
- **4** écoles secondaires
- **1** école primaire et secondaire
- **2** centres d'éducation des adultes
- **4** centres de formation professionnelle
- **1** centre administratif
- **1** centre de services

PARC INFORMATIQUE

4647 ordinateurs dont :

- **3420** dans les écoles primaires et secondaires
- **983** dans les centres
- **244** dans les différents services administratifs

DÉPENSES

144 487 429 \$

INVESTISSEMENTS (immobilisations)

13 185 968 \$

TERRITOIRE

212 km, de St-David-de-Falardeau à Sagard, en passant par Sainte-Rose-du-Nord, couvrant **9** des **13** municipalités de la MRC LeFjord-du-Saguenay. Il se divise en **21** circonscriptions électorales scolaires et compte **77 491** électeurs.

Association des parents d'ado;
Association régionale du sport étudiant;
Bec Scie;
Bureau de coordination des services de garde;
Carrefour Environnement Saguenay;
Carrefour jeunesse emploi;
Cégep de Chicoutimi;
Cégep de Jonquières;
Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean;
Centre alternatif de déplacement urbain du Saguenay;
Centre d'employabilité de La Baie;
Centre de la petite enfance Les petits cailloux
Centre de prévention du suicide;
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble envahissant du développement;
Centre de réadaptation en déficience physique;
Centre de santé et de services sociaux Cléophas-Claveau;
Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi;
Centre des enfants;
Centre jeunesse;
Centre local d'emploi;
Centre québécois de recherche et de développement de l'Aluminium;
Cercle de presse du Saguenay;
Chambre de Commerce du Saguenay;
Chambre de commerce et d'industrie de La Baie;
Comité des loisirs scientifiques;
Comité Migre-Action;
Coopérative d'éducation internationale;
Corporation Ados et Vie de Quartier;
CRÉPAS;
École nationale d'apprentissage par la marionnette;
Emploi-Québec et la Table des partenaires du marché du travail;
Fédération des commissions scolaires du Québec;
La maison de l'espoir;
La Pulperie de Chicoutimi;
Les jardins du coin;
Maison des familles;
Maison des jeunes;
Maison familiale rurale du Fjord;
Maisonnée d'Évelyne;
Musée du Fjord;
Réseau Trans-Al;
Société historique du Saguenay;
Sûreté municipale de Saguenay;
Université du Québec à Chicoutimi;
Et bien-sûr, les municipalités de...
Ferland et Boilleau;
L'Anse-Saint-Jean;
Petit-Saguenay;
Rivière-Éternité;
Ville de Saguenay;
Saint-David de Falardeau;
Saint-Félix d'Otis;
Saint-Fulgence;
Saint-Honoré;
Sainte-Rose du Nord.

BILAN

ACTIFS FINANCIERS

	Au 30 juin 2011	Au 30 juin 2010
Encaisse (découvert bancaire)	49 968,82 \$	(2 758 203,80 \$)
Subvention de fonctionnement à recevoir	6 978 647,03 \$	9 746 086,73 \$
Subvention à recevoir - financement	35 230 700,09 \$	34 236 314,19 \$
Taxes scolaires à recevoir	475 431,98 \$	497 083,74 \$
Débiteurs	1 950 278,04 \$	2 076 461,96 \$
Stocks destinés à la revente	188 863,15 \$	153 216,82 \$
Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	1 365 000,00 \$	1 170 000,00 \$
Frais reportés liés aux dettes	355 575,33 \$	354 382,00 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	46 594 464,44 \$	45 475 341,64 \$

PASSIFS

Emprunts temporaires	3 800 000,00 \$	9 100 000,00 \$
Créditeurs et frais courus à payer	16 946 547,11 \$	11 851 400,38 \$
Revenus reportés	913 774,03 \$	923 182,06 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	5 789 518,19 \$	4 891 191,81 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	106 192 000,00 \$	97 191 000,00 \$
Autres passifs	10 000,00 \$	23 911,29 \$
TOTAL DES PASSIFS	133 651 839,33 \$	123 980 685,54 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(87 057 374,89 \$)	(78 505 343,90 \$)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	95 463 464,60 \$	87 929 255,16 \$
Stocks de fournitures	734 700,26 \$	690 863,07 \$
Frais payés d'avance	0,00 \$	288 265,49 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	96 198 164,86 \$	88 908 383,72 \$
Surplus accumulé au début	10 403 039,82 \$	9 598 941,56 \$
Surplus (déficit) de l'exercice	(1 262 249,85 \$)	804 098,26 \$
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN	9 140 789,97 \$	10 403 039,82 \$

RAPPORT

DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, une seule plainte a été traitée par le protecteur de l'élève. Cette plainte, jugée recevable, portait sur une évaluation inappropriée dans la compétence compréhension orale, en enseignement de l'anglais, langue seconde, lors d'un examen qui a eu lieu en janvier 2011.

Après analyse de l'information pertinente relative à la plainte, le protecteur de l'élève a recommandé de ne procéder à aucune modification de note.

Lors de la réunion régulière tenue le 25 août 2011, le conseil des commissaires a pris acte de l'avis formulé et a donné à la direction générale le mandat d'assurer le suivi ; ce qui a été fait.

André Garon
Protecteur de l'élève



RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

Conformément à l'article 175.1. de la Loi sur l'instruction publique du Québec relativement au Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, aucun cas ni suivi concernant des manquements n'ont été constatés au cours de l'année 2010-2011.

Préambule

Conformément aux articles 175.1, 175.2 et 175.3 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires adopte un code d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble de ses membres.

Les commissaires doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, agir avec honnêteté, loyauté et intégrité, au mieux des intérêts de la Commission, avec diligence et compétence, comme le ferait toute personne raisonnable en de pareilles circonstances.

L'adoption de ce code et les engagements officiels envers celui-ci accroissent et maintiennent la confiance du public en l'intégrité de l'administration de la Commission scolaire.

1. Objectifs

De façon générale, le présent règlement s'inscrit dans un contexte de transparence et se veut une garantie de confiance et de crédibilité pour le public à l'égard des commissaires.

Plus spécifiquement, ce règlement dicte des règles de conduite aux commissaires, propose des mesures de prévention par des déclarations d'intérêts, identifie des situations conflictuelles, prévoit l'imposition de sanctions et veut être un gage de décisions exemptes de conflit d'intérêts.

2. Définitions

COMMISSION

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

COMMISSAIRE

Un commissaire élu ou nommé en application de la Loi sur les élections scolaires et/ou un commissaire représentant du comité de parents.

ÉTHIQUE

Ensemble de valeurs ou de principes liés à la mission de l'organisation, destinés à aider le développement d'un jugement sûr lors d'une décision à prendre ou d'un comportement à adopter.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Toute situation où le commissaire risque d'avoir à choisir entre son intérêt personnel ou celui de ses proches et celui de la Commission scolaire.

3. Champ d'application

Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique particulièrement dans les rapports entre les commissaires, entre un commissaire et un gestionnaire, entre un commissaire et un citoyen ou un organisme, entre un commissaire et tout intervenant.

Le présent code s'applique en tout temps, que ce soit lors d'une séance publique du conseil, d'une séance du comité exécutif, d'un huis clos, d'une séance de travail ou en dehors de ces occasions. Son application se poursuit après son mandat pour les questions relatives à la confidentialité et à toute information privilégiée qu'il a pu obtenir en cours de mandat.

4. Devoirs et obligations des commissaires

La plupart des principes énoncés ci-après relèvent du simple bon sens ou encore font appel au sens naturel de la justice et de l'honnêteté. En faisant connaître les principes auxquels elle croit et adhère, la Commission souhaite aider tous les intéressés à orienter leur action.

4.1. Les devoirs généraux

- 4.1.1. Le commissaire participe avec assiduité à toutes les sessions du conseil et/ou du comité exécutif et se conforme aux règles du code de procédure d'assemblée délibérante de la Commission.
- 4.1.2. Le commissaire qui ne peut participer à une session ordinaire ou extraordinaire motive son absence auprès du président ou de la secrétaire générale.
- 4.1.3. Le commissaire évite toute situation qui pourrait le mettre en conflit d'intérêts.
- 4.1.4. Le commissaire s'assure d'avoir l'information nécessaire à la prise de décision.
- 4.1.5. Le commissaire doit respecter les règlements et politiques établis par la Commission.
- 4.1.6. Le commissaire doit s'abstenir de toute forme de discriminations comme par exemple celles basées sur l'âge, le sexe, l'ethnie, la fortune, la religion, les handicaps, les liens parentaux, etc.

4.2. Relations avec les pairs

- 4.2.1. Le commissaire traite ses collègues avec respect et courtoisie
- 4.2.2. Le commissaire est solidaire, en tout temps, des positions prises par le conseil des commissaires et le comité exécutif.
- 4.2.3. Le commissaire s'interdit de critiquer publiquement les autres commissaires.
- 4.2.4. Le commissaire se montre compréhensif envers ses collègues et consent à les aider au besoin.
- 4.2.5. Le commissaire évite de surprendre la bonne foi d'un collègue ou de se rendre coupable d'un abus de confiance.
- 4.2.6. Le commissaire exerce ses fonctions dans un esprit de collégialité.

4.3. Relations avec les employés

- 4.3.1. Le commissaire traite chacun des cas à l'étude avec équité et justice.
- 4.3.2. Le commissaire sait écouter les doléances des employés dans le plus grand respect, sans toutefois se poser en juge ou faire de l'ingérence au niveau du fonctionnement interne de la Commission.
- 4.3.3. Le commissaire sait reconnaître les mérites des employés et évite tout propos qui pourrait les discréditer.
- 4.3.4. Le commissaire prend toutes ses décisions en fonction d'assurer les meilleurs services possibles aux élèves.

4.4. Relations avec la Commission

- 4.4.1. Dans la mesure du possible, le commissaire se rend disponible pour participer à des comités de travail ou à des activités des élèves.
- 4.4.2. Le commissaire doit se rappeler qu'il est le premier répondant des décisions prises par son conseil et son comité exécutif.
- 4.4.3. Le commissaire est bien conscient que son mandat de commissaire trouve toute sa force légale au moment où il siège en conseil ou en comité exécutif, alors que son président conserve ses pouvoirs et ses droits en tout temps pendant la durée de son mandat.

4.5. Relations avec le public

- 4.5.1. Le commissaire reconnaît que son rôle lui confère des responsabilités à l'égard du public et que ses relations avec celui-ci doivent être imprégnées de respect, de loyauté, de franchise et de transparence.
- 4.5.2. Le commissaire reconnaît que la nature de sa fonction lui crée l'obligation de vivre en citoyen exemplaire.

4.5.3. Le commissaire utilise un langage correct et respectueux qu'une société peut exiger d'un administrateur scolaire.

4.5.4. Le commissaire est à l'écoute de son milieu et doit agir au meilleur des intérêts du public avec diligence, compétence et impartialité.

4.5.5. Le commissaire a le pouvoir de faire une déclaration personnelle qu'il croit d'intérêt public. Le commissaire reconnaît que sa déclaration demeure personnelle s'il n'a pas reçu le mandat officiel d'intervenir au nom de l'ensemble des commissaires ou de la Commission.

5. Situations de conflit d'intérêts

5.1. Chaque commissaire doit prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents, dans l'exercice de ses fonctions.

5.2. Chaque commissaire a l'obligation de dévoiler la nature de toute situation où il se trouverait en conflit d'intérêts directement ou indirectement, en utilisant le [formulaire apparaissant en annexe I](#).

5.3. Une première déclaration est produite par chaque commissaire après l'entrée en vigueur du présent code ou après une entrée en fonction comme commissaire. Par la suite, il sera tenu de produire une déclaration en début de mandat et chaque fois qu'une nouvelle situation l'exige.

5.4. Ces déclarations sont remises au président du conseil des commissaires et acheminées par la suite à la secrétaire générale.

5.5. Toute nouvelle déclaration rend caduque la précédente, laquelle est retirée et remise à la personne concernée.

5.6. La notion de conflit d'intérêts peut être abordée sous [les quatre volets suivants](#) :

5.6.1. Au regard de l'argent

- avantages directs, pots-de-vin, cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages;
- utilisation à des fins personnelles de la propriété de l'organisme sous réserve des politiques et instructions existantes;
- relations contractuelles entre l'organisme et une organisation extérieure dans laquelle le commissaire possède un intérêt direct ou indirect.

5.6.2. Au regard de l'information

- utilisation à des fins personnelles ou trafic d'informations privilégiées.

5.6.3. Au regard de l'influence

- utilisation des attributs d'une charge pour infléchir une décision ou obtenir directement

ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'une tierce personne avec laquelle on est lié.

5.6.4. Au regard du pouvoir

- abus d'autorité y compris le traitement de faveur;
- le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction.

6. Mécanisme d'application

6.1. Toute plainte au regard du présent règlement doit être déposée au directeur général qui verra à la référer à la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction, s'il y a lieu
(Réf. : article 175.1 de la LIP – 5^e paragraphe).

6.2. Sanctions

La loi prévoit entre autres les procédures en déclaration d'inhabilité à siéger à titre de commissaire (notamment l'article 21 de la Loi sur les Élections scolaires, les articles 304 à 312 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités) de même que l'obligation de remettre la valeur de l'avantage reçu (notamment l'article 175.3 de la Loi sur l'Instruction publique).

Dans les autres cas, la ou les personnes chargées d'imposer une sanction peuvent édicter l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

6.3.1 Avis verbal :

en cas d'infraction mineure au présent code, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront servir un avis verbal au commissaire fautif.

6.3.2 Avis écrit :

en cas d'infraction plus sérieuse ou de récidive, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront servir un avis écrit au commissaire fautif. Cet avis devra indiquer ce qui constitue l'essentiel de l'infraction et la correction à apporter.

6.3.3 Blâme :

en cas d'infraction sérieuse ou de récidive, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront déposer, en assemblée publique, une motion de blâme à l'encontre du commissaire fautif.

6.3.4 Participation aux comités :

en plus des sanctions précédentes, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront déchoir un commissaire de ses charges ou de ses droits de participation au sein de comités de la Commission scolaire ou à titre de représentant de la Commission scolaire.

6.3.5 Coupure de rémunération :

exceptionnellement, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront imposer une coupure de rémunération d'un commissaire.

6.3.6 Suspension :

exceptionnellement, le commissaire pourra être suspendu sans rémunération; toutefois, cette suspension ne peut être considérée comme étant un défaut d'assister au conseil des commissaires au sens de l'article 193 de la loi sur les élections scolaires.

7. La rémunération des commissaires

7.1. La rémunération et les autres bénéfices et avantages pouvant être accordés aux commissaires sont fixés par décret du Gouvernement du Québec (décret 545-90 du 25 avril 1990).

7.2. Les modalités relatives à la répartition du montant total disponible selon le décret sont décidées par le conseil des commissaires.

7.3. La Commission définit par politiques, les modalités relatives aux frais de voyage et de déplacement, aux frais liés à des activités de représentation et à tout gain obtenu en résultat d'une quelconque activité de représentation.

8. Accessibilité du code d'éthique

8.1. Le code d'éthique et de déontologie est accessible au bureau du Service du secrétariat général et des communications,
36, rue Jacques-Cartier Est,
Chicoutimi (Québec)
G7H 1W2.

9. Entrée en vigueur

9.1 Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil des commissaires, soit le 8 mai 2007.

10. Abrogation

10.1 Le présent règlement sur le code d'éthique et de déontologie des commissaires remplace le Règlement (R)-1998-02 adopté le 27 janvier 1998.



Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay

Partenaire
de la réussite!



**36, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 1W2**

www.csrsaguenay.qc.ca

Préparé par le Service du secrétariat général et des communications
de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay